

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition de Société Générale Private Banking NV par ABN AMRO Bank NV

L'Auditorat de l'Autorité belge de la concurrence (ABC) a approuvé le 10 octobre 2018 l'acquisition de Société Générale Private Banking NV par ABN AMRO Bank NV.

L'opération a été notifiée le 26 septembre 2018 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Société Générale Private Banking NV est une société de droit belge principalement active dans le domaine du *private banking*. Elle appartient pour le moment au Groupe Société Générale.

ABN AMRO Bank NV est une institution financière internationale dont le siège est situé à Amsterdam, Pays-Bas. ABN AMRO Bank NV est active en Belgique dans le domaine du *private banking* et de la banque d'affaires.

Dans sa décision du 10 octobre 2018, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'opposition.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Véronique Thirion

Auditeur général

Tél : +32 (2) 277 93 53

Courriel : veronique.thirion@bma-abc.be

Site internet : www.concurrence.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).